



DÉCISION n° 2023/05 1487

Affichage le 23 mai 2023

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture

Objet : Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique, le mercredi 21 juin 2023 à Vauvert.

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique, le mercredi 21 juin 2022 à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale est conclu et signé pour le mercredi 21 juin 2023, sur la place de l'Aficion à Vauvert, entre l'Association « L'écume » située 31 Rue du Vizac - 29290 SAINT RENAN et la commune de Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de sept cent dix euros TTC (710 € TTC).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année en cours, à l'article 6232-334-330.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 23 MAI 2023
Pour le maire,
l'adjointe déléguée à la culture

Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier